

*SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL*
Le vendredi 12 février 2016 à 19h30
À la salle communautaire de la municipalité de Duhamel
1890, rue Principale, Duhamel

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance régulière
 - 1.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 8 janvier 2016
2. Finances
 - 2.1 Présentation des états financiers 2015
 - 2.1.1 Approbation des états financiers 2015
 - 2.1.2 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2016
 - 2.1.3 Mandat de vérification : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2015
 - 2.1.4 Mandat de vérification – régime de compensation pour la collecte sélective
 - 2.1.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau local MTQ
 - 2.2 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois janvier 2016
 - 2.3 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de janvier 2016
 - 2.4 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 janvier 2016
 - 2.5
3. Projet de la Mine à la Loutre
 - 3.1 Demande d'une consultation publique au Député Alexandre Iracà
4. Période de questions
5. Département de l'Administration
 - 5.1 Correspondance
 - 5.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Doris Larose
 - 5.3 Gestion de personnel :
 - 5.3.1 Poste d'inspecteur en bâtiment
 - 5.3.2 Poste journalier-éboueur
 - 5.3.3 Poste d'adjointe administrative à la gestion du territoire
 - 5.3.4 Description de poste adjointe administrative à la gestion du territoire
 - 5.3.5 Modification de l'horaire de travail du poste de l'Écoconseillère
 - 5.3.6 Permanence de Mme Sylvie Rose- préposée à la conciergerie
 - 5.4 Renouvellement de l'assurance générale
 - 5.5 Autorisation de paiement Servitech : Travaux relatifs à la modernisation
 - 5.6 Renouvellement de l'entente de la cour municipale
 - 5.7 Formation Service à la clientèle pour employés : 28 avril 2016
 - 5.8 Modification de la résolution numéro 15-01-17618
6. Département de l'Hygiène du milieu
 - 6.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu
 - 6.2 Modification du devis du camion sanitaire
 - 6.3 Entente intermunicipale CDMR
 - 6.4 Appel d'offres traitement matériaux secs

- 7. Département des Travaux publics
 - 7.1 Compte rendu des Travaux publics
 - 7.2 Achat regroupé pour l'abat poussière
 - 7.3 Mise en demeure à la firme Drainage Lapointe

- 8. Département de la Sécurité publique
 - 8.1 Compte rendu de la Sécurité publique
 - 8.2 Schéma couverture de risques-Année 6
 - 8.3 Formation pompier I
 - 8.4

- 9. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement
 - 9.1 Compte rendu de l'Urbanisme et de l'Environnement
 - 9.2 Dépôt du plan d'action des algues bleu-vert
 - 9.3 Adhésion au programme Fleurons du Québec
 - 9.4

- 10. Département des Loisirs, culture et tourisme
 - 10.1 Compte rendu des Loisirs, tourisme et culture
 - 10.2 Entente Tour de la Petite-Nation BMR
 - 10.3

- 11. Département du Service à la collectivité
 - 11.1

- 12. Varia
 - 12.1

- 13. Période de questions

- 14. Levée de l'assemblée

À une séance régulière tenue le 12 février 2016 à 19h30 à la salle communautaire de la municipalité de Duhamel, sous la présidence de monsieur David Pharand, maire

Sont présents:

Messieurs Daniel Berthiaume
Michel Longtin
Gilles Payer
Noël Picard

Madame Doris Larose

Est absent avec motivation:

Monsieur Gaëtan Lalande

Secrétaire d'assemblée: Monsieur Daniel René, directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. 16-02-17957 Ouverture de la séance

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La séance régulière soit ouverte à 20h25.

Adoptée.

1.1 16-02-17958 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Monsieur Daniel René soit nommé secrétaire de l'assemblée en remplacement de madame Claire Dinel, directrice générale.

Adoptée.

1.2 16-02-17959 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant « les varies » ouverts.

Adoptée.

1.3 16-02-17960 Lecture du procès-verbal du 8 janvier 2016

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture du procès-verbal du 8 janvier 2016 soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015

2.1.1 16-02-17961 Approbation des états financiers 2015

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport financier 2015 tel que présenté par monsieur Christian Gratton CPA - CMA, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc.

Adoptée.

2.1.2 16-02-17962 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2016

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le conseil autorise le renouvellement du mandat de vérification et de la préparation des états financiers 2016, de monsieur Christian Gratton de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., au montant de 11 250\$ plus taxes.

Adoptée.

2.1.3 16-02-17963 Mandat de vérification : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2015

ATTENDU QUE dans le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, la municipalité doit présenter pour l'année 2015, une déclaration de reddition de compte attestée par un vérificateur externe;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate monsieur Christian Gratton CPA auditeur CMA, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., à attester l'usage des compensations pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2015.

Adoptée.

2.1.4 16-02-17964 Mandat de vérification – régime de compensation pour la collecte sélective

ATTENDU QUE dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective, la municipalité doit présenter pour l'année 2015, une déclaration de reddition de compte attestée par un vérificateur externe;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate monsieur Christian Gratton, CPA auditeur CMA de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., à préparer la reddition de compte dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective pour 2015.

Adoptée.

2.1.5 16-02-17965 Programme d'aide à l'entretien du réseau local MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 103 321\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La municipalité de Duhamel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

2.2 16-02-17966 Lecture et adoption des comptes fournisseurs du mois de janvier 2016

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de janvier 2016 au montant de 184 589.07 \$ qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 19108 à 19182, les prélèvements no 4048 à 4070 dont le montant de 86 712.96\$ affecte le budget 2015. La liste des frais de déplacement et autres dépenses sont payées à même les salaires au montant de 126.96 \$ est exemptée et le maire et la directrice générale sont autorisés à en faire le paiement. Une modification est apportée aux comptes fournisseurs de la résolution numéro 15-11-17866 qui aurait dû se lire comme suit 298 935.64\$ au lieu de 220 871.67\$.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

2.3 Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de janvier 2016

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de janvier est déposé pour une dépense totale de 36 397.71\$ pour considération au Conseil.

Certificat du directeur général adjoint par intérim

Je, Daniel René, directeur général adjoint par intérim certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de janvier 2016.



Daniel René, directeur général adjoint par intérim

2.4 16-02-17967 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2016

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2016 soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée.

3. SUIVI SUR LE PROJET DE LA MINE À LA LOUTRE

3.1 16-02-17968 Demande d'une consultation publique au Député Alexandre Iracà

CONSIDÉRANT QU'une mine de graphite est en voie de développement au lac à la Loutre sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Plages aux frontières limitrophes de la municipalité de Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur du lac Doré sont inquiets des conséquences néfastes à l'établissement d'une telle mine dans la région à savoir la pollution par le bruit, les dommages causés à l'environnement et la baisse de valeur de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel a investigué au sujet des mines de graphite au Québec, plus précisément à St-Aimé du lac des îles près de Mont-Laurier;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de Duhamel demande au Député Alexandre Iracà, la tenue d'une consultation publique au sujet de l'exploitation d'une mine de graphite dans le secteur du lac de la Loutre;

Et que,

Le Député informe la municipalité de Duhamel des échéanciers prévus menant à cette consultation publique;

Et qu'

Une copie de cette résolution soit acheminée aux municipalités de Lac-des-Plages et Lac-Simon et à la MRC de Papineau.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

5. ADMINISTRATION

5.1 Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de janvier 2016 jusqu'au 10 février apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 12 février 2016 »

5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Tel que requis par le Code municipal, madame Doris Larose a déposé le formulaire de déclaration de ses intérêts pécuniaires. Ce document est déposé aux archives de la municipalité.

5.3 Gestion de personnel

5.3.1 16-02-17969 Poste d'inspecteur en bâtiment

ATTENDU la résolution numéro 16-01-17922 concernant l'affectation de monsieur Adrien Filion au poste de chauffeur-journalier, préposé à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'interne selon la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Manon St-Louis a postulé sur le poste;

ATTENDU QUE le directeur de la gestion du territoire recommande Mme St-Louis au poste d'inspectrice en bâtiment;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil de Duhamel acceptent la recommandation du directeur de la gestion du territoire et retiennent la candidature de madame Manon St-Louis à titre d'inspectrice en bâtiment- selon la classe 9- échelon 5, conformément à la convention collective en vigueur.

Adoptée.

5.3.2 16-02-17970 Poste de journalier-préposé à la gestion des matières résiduelles

ATTENDU le nouveau service de collecte des matières résiduelles en régie interne au sein de la Municipalité;

ATTENDU QU'un poste de journalier-préposé à la gestion de matières résiduelles est à pourvoir;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne selon la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE monsieur Christian Lévesque a appliqué sur le poste précité;

ATTENDU la recommandation du directeur du département de la gestion du territoire d'accepter la candidature de monsieur Christian Lévesque;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil de Duhamel acceptent la recommandation la direction générale et retiennent la candidature de monsieur Christian Lévesque selon la même classe 3, échelon 1, qu'il occupe présentement conformément à la convention collective en vigueur.

Adoptée.

5.3.3 16-02-17971 Poste d'adjointe administrative à la gestion du territoire

CONSIDÉRANT l'affectation de madame Manon St-Louis au poste d'inspectrice en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE madame St-Louis occupait le poste d'adjointe administrative à la gestion du territoire avant d'occuper le poste d'inspectrice en bâtiment par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative à la gestion du territoire est à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE le poste sera affiché à l'interne selon la procédure administrative et advenant qu'aucun candidat ne postule à l'interne, le poste sera affiché à l'externe;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil municipal autorisent l'affichage du poste d'adjointe administrative à la gestion du territoire à l'interne et à l'externe au besoin selon la convention collective en vigueur.

Adoptée.

5.3.4 16-02-17972 Description de poste adjointe à la gestion du territoire

CONSIDÉRANT la nouvelle structure présentée aux membres du Conseil pour les départements d'Urbanisme et d'Environnement;

Il est **résolu** à l'unanimité

D'accepter les modifications à la description de tâche de l'adjointe administrative à la gestion du territoire tel que déposée aux élus et de modifier son horaire de travail pour le réduire à 22,5 heures par semaine annuellement.

Adoptée.

5.3.5 16-02-17973 Modification de l'horaire de travail du poste de l'Écoconseillère

CONSIDÉRANT la nouvelle structure présentée aux membres du Conseil pour les départements d'Urbanisme et d'Environnement;

Il est **résolu** à l'unanimité

D'accepter les modifications proposées par la direction générale concernant l'horaire de travail de l'Éco-conseillère et inspectrice en environnement qui passera à 37,5 heures par semaine de mars à décembre.

Adoptée.

5.3.6 16-02-17974 Permanence de Mme Sylvie Rose- concierge

ATTENDU QUE madame Sylvie Rose a terminé sa période de probation de 675 heures depuis sa date d'embauche soit le 13 avril 2015;

ATTENDU QUE la recommandation de la direction générale de procéder à l'embauche permanente de madame Sylvie Rose à titre de préposée à la conciergerie;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil approuve la recommandation de la direction générale et procède à l'embauche permanente de madame Sylvie Rose pour le poste de concierge suite à la fin de sa période de probation de 675 heures.

Adoptée.

5.4 16-02-17975 Renouvellement de l'assurance générale

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise le renouvellement des assurances municipales pour l'année 2016 au montant de 35 527\$, auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec.

Adoptée.

5.5 16-02-17976 Autorisation de paiement Servitech : Travaux relatifs à la modernisation

ATTENDU l'imposition aux firmes d'évaluation d'une nouvelle méthode d'évaluation par le gouvernement provincial;

ATTENDU QUE les firmes d'évaluation devront se moderniser pour inclure la nouvelle méthode d'évaluation au sein de leur entreprise;

ATTENDU la firme d'évaluation de la Municipalité, Servitech devra se mettre à niveau également;

Il est **résolu** à l'unanimité

D'approuver la facture de Servitech au montant de 13 765,73\$ + taxes pour la modernisation des dossiers.

Adoptée.

5.6 16-02-17977 Adhésion de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau à « l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais »

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour ;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est RÉSOLU à l'unanimité

Que,

Ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de Duhamel accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » ; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

Adoptée.

5.7 16-02-17978 Formation Service à la clientèle pour employés : 28 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE la formation est essentielle au bon fonctionnement d'un organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est assujettie à la loi 1% de formation annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la restructuration de son personnel les deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Conseillers en potentiel humain inc. » sont spécialisés dans l'offre de formation en développement organisationnel et service à la clientèle;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent la tenue de la formation le 28 avril prochain pour les cols blancs et cols bleus et le paiement de 2350\$ à la firme « Conseillers en potentiel humain inc. »;

Et qu'

Une demande de subvention pouvant aller jusqu'à 50% des coûts totaux soit demandée à Emploi Québec;

Et Que,

Les membres du Conseil mandatent monsieur Daniel René à signer tous les documents de formation et de demande de subvention pour ladite formation.

Adoptée.

5.8 16-02-17979 Modification de la résolution numéro 15-01-17618

ATTENDU la résolution numéro 15-01-17618 concernant la nomination de monsieur Daniel René, directeur général par intérim

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-01-17618 NOMINATION D'UN DGA PAR INTÉRIM;

CONSIDÉRANT le besoin d'étendre cette nomination pour toutes les occasions où la directrice générale s'absente pour un certain temps, avec toutes les responsabilités et les pouvoirs qui sont rattachés à ce poste;

Il est **résolu** à l'unanimité

De nommer monsieur Daniel René, au poste de directeur de la gestion du territoire et directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint par intérim et à agir en ce sens à la demande du Maire de la Municipalité.

Adoptée.

6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Compte rendu de l'Hygiène du milieu

Aucun compte rendu n'est donné.

6.2 16-02-17980 Modification du devis du camion sanitaire

Il est **résolu** à l'unanimité

D'accepter la modification proposée par Durabac pour abaisser l'arrière de la benne du camion sanitaire, ainsi que l'ajout d'un coffre en métal de 30 pouces au montant de 2750\$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

6.3 16-02-17981 Entente intermunicipale CDMR

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale CDMR se termine le 31 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes se sont entendues sur les clauses finales de l'entente et ont effectué une évaluation des véhicules en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel n'a aucun lien d'employeur avec les employés du service de CDMR;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal de Duhamel informe les autres partenaires de cette entente et ne rembourseront aucun frais reliés aux ressources humaines ni à une deuxième évaluation des véhicules;

Adoptée.

6.4 16-02-17982 Appel d'offres traitement matériaux secs

CONSIDÉRANT la quantité traitée année après année de nos matériaux secs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aller en appel d'offres sur invitation pour être conforme aux lois en vigueur;

Il est **résolu**

D'accepter les documents d'appel d'offres sur invitation préparés par le service de la gestion du territoire et d'autoriser Monsieur Daniel René, directeur de la gestion du territoire, de procéder à l'appel d'offres auprès d'entreprises ciblées pour le traitement des matériaux secs;

Adoptée.

7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 Compte rendu des Travaux publics

Aucun compte rendu des Travaux publics n'est donné.

7.2 16-02-17983 Achat regroupé pour l'abat poussière

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

Que,

La Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que,

Si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que,

Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que,

La Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un,

Exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

Que,

Daniel René, directeur de la gestion du territoire soit autorisé à compléter et signer tout document relatif à la résolution de la présente résolution.

Adoptée.

7.3 16-02-17984 Mise en demeure à la firme Drainage Lapointe

CONSIDÉRANT QU'un camion de la firme Drainage Lapointe a endommagé une glissière de la Municipalité sur le chemin Tour-du-Lac en janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la mise en demeure de ladite firme exigeant un montant forfaitaire pour couvrir les frais inhérents à la réparation de la glissière;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal acceptent la proposition de la firme Drainage Lapointe au montant de 4 000\$ + taxes pour la réparation de ladite glissière endommagée.

Adoptée.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Compte rendu de la Sécurité publique

Monsieur David Pharand donne le compte rendu de la Sécurité publique.

8.2 16-02-17985 Schéma couverture de risques-Année 6

ATTENDU la recommandation du comité du service de sécurité incendie concernant le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Duhamel – année 6;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le plan de mise en œuvre du service de sécurité incendie prévu pour l'année 6, déposé par le comité;

Adoptée.

8.3 16-02-17986 Formation pompier I

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel prévoit la formation de quatre pompiers au cours de l'année en cours pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est **résolu** à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

Adoptée.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Compte rendu de service d'Urbanisme et environnement

Aucun compte rendu n'est donné.

9.2 Dépôt du plan d'action des algues bleu-vert

Le plan d'action des algues bleu-vert est déposé aux membres. Une présentation sera faite à la prochaine assemblée du mois de mars 2016.

9.3 16-02-17987 Adhésion au programme Fleurons du Québec

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent l'adhésion au programme des Fleurons du Québec pour l'édition 2016-2018.

Adoptée.

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10.1 Compte rendu du service des Loisirs, culture et tourisme

Aucun compte rendu n'est donné.

10.2.1 16-02-17988 Entente Tour de la Petite-Nation BMR : Affichage

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR 2016 la municipalité doit autoriser l'affichage à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le conseil de la municipalité de Duhamel autorise Mme Mélissa Brousseau responsable de l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR 2016 à afficher à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire pour l'édition 2015 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2015 et ce tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de Duhamel.

Adoptée.

10.2.2 16-02-17989 Entente Tour de la Petite-Nation BMR : Autorisation MTQ

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR 2016 la municipalité de Duhamel doit autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité

Que,

Le conseil de la municipalité de Duhamel autorise mme Mélissa Brousseau responsable de l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR 2016 à faire une demande de permis d'événement au Ministère des

Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016.

Adoptée.

10.2.3 16-02-17990 Entente Tour de la Petite-Nation BMR

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement JOURS J BMR la municipalité de Duhamel doit mandater le directeur général à signer l'entente de participation à l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016, au nom de la municipalité de Duhamel pour une durée de 1 an, soit pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le conseil de la municipalité de Duhamel mandate monsieur Daniel René, directeur général par intérim à signer l'entente de participation à l'événement Le tour de la Petite-Nation BMR 2016, au nom de la municipalité de Duhamel, pour 1 an, soit pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016.

Adoptée.

10.2.4 16-02-17991 Remerciements aux organismes et associations

ATTENDU QUE des associations et Clubs se sont impliqués lors de l'événement des Fêtes du Chevreuil;

Il est **résolu à l'unanimité**

Que,

Les membres du Conseil acheminent une lettre de remerciements aux organismes et associations pour leur implication lors de l'événement des Fêtes du Chevreuil.

Adoptée.

11. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. 16-02-17992 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine à 21h25.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Daniel René
Directeur général adjoint par intérim